



Commission permanente du conseil municipal
sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain
et le transport collectif

***Étude publique du Bilan 2005-2010
de la Politique du patrimoine***

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
du 11 avril 2011

Direction générale**Direction du greffe**

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

M. Bernard Blanchet

Arrondissement de
Lachine

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Elsie Lefebvre

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel –
Parc-Extension

MEMBRES

Mme Ann Guy

Arrondissement de
Verdun

Mme Marie Potvin

Arrondissement
d'Outremont

M. François Robillard

Arrondissement de Ville-
Marie

M. André Savard

Arrondissement de
Verdun

Mme Sophie Thiébaud

Arrondissement du Sud-
Ouest

M. Robert L. Zambito

Arrondissement de Saint-
Léonard

Montréal, le 11 avril 2011

Monsieur Claude Dauphin

Président du conseil

Hôtel de ville de Montréal

275, rue Notre-Dame Est

Bureau 1.113

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, le rapport de l'étude publique du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

Bernard Blanchet
Président

(Original signé)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	5
ÉTUDE DU BILAN 2005-2010 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE	6
Réalisation et résultats.....	6
Des outils en évolution	6
En concertation avec nos des partenaires	7
Le défi de l'exemplarité	7
Le patrimoine au quotidien	8
Des repères pour la mémoire collective	8
Le patrimoine à la portée de tous	9
Des territoires stratégiques	9
Perspectives d'avenir	9
LES COMMENTAIRES DU PUBLIC ET L'ANALYSE DE LA COMMISSION.....	10
CONCLUSION	10
RECOMMANDATIONS.....	11
ANNEXE 1 Liste des intervenants à l'assemblée publique du 2 décembre 2011.....	13

INTRODUCTION

La Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a procédé à l'étude publique du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine le 2 décembre 2010.

Au cours de cette assemblée publique, le président, M. Bernard Blanchet, a présenté le sujet à l'étude et il en a défini l'objectif de l'étude publique. Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine, a rappelé la vision et les grandes orientations de la Politique du patrimoine 2005-2010 alors que Mme Céline Topp, directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, et Mme Isabelle Dumas, chef de division, ont fait le point sur l'état d'avancement des objectifs de la Politique en plus de faire état des différentes actions menées en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine de 2005-2010.

Suite à l'audition et à l'analyse des commentaires reçus, les membres de la commission se sont réunis en séances de travail afin de formuler leurs recommandations qu'ils ont, par la suite, adoptées lors de l'assemblée publique réservée à cette fin le 30 mars 2011.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de la première assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement ainsi que sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à plusieurs centaines de personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux.

Deux séances de travail ont été nécessaires pour présenter le dossier, discuter de son contenu et préparer les recommandations. La première séance de travail s'est déroulée le 27 octobre 2010 et a été consacrée à la présentation détaillée du Bilan par les responsables du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Une deuxième séance de travail, tenue le jeudi 3 mars 2011, a été réservée à la discussion des recommandations par les membres de la commission.

Plus de 20 personnes se sont présentées à l'assemblée publique du 2 décembre 2010 qui comportait une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. De ces 20 participants, sept personnes y ont pris la parole pour poser des questions, exprimer leurs opinions ou simplement faire des commentaires. Cette étude publique visait à rendre compte des réalisations suite aux cinq premières années de mise en application de la Politique du patrimoine publiquement et à recueillir les questions et les commentaires du public.

La commission a également pu compter sur l'expertise et sur la collaboration des gestionnaires de la Direction de la culture et du patrimoine pour les soutenir dans leur analyse du dossier. Par conséquent, la commission remercie particulièrement Mme Céline Topp, directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, et Mme Isabelle Dumas, chef de division.

Les recommandations de la commission ont été adoptées en assemblée publique le 30 mars 2011. Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent document peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

ÉTUDE DU BILAN 2005-2010 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

En guise d'introduction, Mme Isabelle Dumas, chef de division réglementation, a rappelé que la Politique du patrimoine a fait suite à un souhait exprimé à l'occasion du Sommet de Montréal en 2002, et ce dans l'objectif de dégager une vision collective du patrimoine. Il s'agissait donc d'organiser et d'orienter les actions de la Ville et de ses partenaires afin de développer une vision collective du patrimoine. Mme Dumas a également rappelé que la Politique avait été élaborée sur la base d'une définition très large du concept de patrimoine puisque cette définition inclut dorénavant les patrimoines naturel et culturel, mobilier et immobilier ainsi que matériel et immatériel. Il y avait alors été convenu de partager la responsabilité de la protection et de la mise en valeur du patrimoine afin de créer un réel levier de développement culturel, social et économique.

Mme Dumas a également expliqué que la Politique du patrimoine avait été élaborée en quatre grands axes : 1) l'organisation de l'action en matière de patrimoine ; 2) le rôle de la Ville comme détentrice exemplaire de patrimoine; 3) le rôle de la Ville comme gestionnaire exemplaire de patrimoine et 4) les territoires stratégiques.

RÉALISATION ET RÉSULTATS

Mme Dumas a mentionné que deux bilans, plutôt exhaustifs, ont déjà été produits et rendus publics; le premier au printemps 2007 et, le second, à l'automne 2008. Ces bilans incluaient des inventaires détaillés des différentes actions de mise en œuvre posées jusque là. Dans le cadre du présent bilan quinquennal, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise a plutôt choisi de faire un portrait général de tout ce qui a été réalisé. La méthodologie retenue a consisté à interpellier l'ensemble des arrondissements ainsi que certains services corporatifs concernés afin de produire un compte rendu des actions posées. Cette approche a reçu une réponse généreuse et enthousiaste de la part des différentes unités concernées.

Des outils en évolution

Afin de développer la connaissance en matière de patrimoine, de nombreuses actions ont été menées. Plusieurs inventaires ont été réalisés (maisons de ferme, œuvres d'art public, Fonds d'archives de l'île de Montréal, plaques commémoratives et arbres publics). Des études thématiques ont également été menées (caractérisation de la flore, de l'herpétofaune¹ et de l'avifaune² dans les écoterritoires, atlas des cours d'eau intérieurs, études de potentiel et inventaires archéologiques, réalisation quasi systématique d'études pour appuyer la planification ou l'évaluation d'interventions publiques ou privées et enrichissement en continu des inventaires patrimoniaux du Vieux-Montréal, du Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal et des propriétés municipales d'intérêt patrimonial). De plus, des travaux ont porté sur l'organisation et le développement du Fonds documentaire du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise afin d'en faciliter l'accès et la consultation.

¹ En zoologie, désigne l'ensemble des espèces de reptiles (avec les Ophidiens par exemple), et par extension, des amphibiens (grenouilles avec les anoures et autres batraciens, ...).
<http://www.aquaportail.com/definition-4815-herpetofaune.html>

² Désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée
http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/avifaune.php4

Aussi, afin de procéder à une évaluation plus juste quant à l'intérêt d'un bien patrimonial, un processus visant à en évaluer l'intérêt, fondé sur la gestion par les valeurs, a été développé et implanté. Ainsi, une soixantaine de lieux ont pu faire l'objet d'une telle évaluation depuis 2008.

Quant à l'optimisation de la gestion, Mme Dumas a expliqué que d'importants outils de planification, de gestion et d'encadrement ont été développés et mis en place afin d'offrir une gestion adaptée des différents types de patrimoine en présence. À ce titre, l'adoption et l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constitue un bon exemple, et ce en plus des actions réalisées en matière de requalification du patrimoine religieux, archéologique, archivistique et toponymique.

En conclusion à la présentation de cette première famille d'actions, Mme Dumas rappelle trois importantes réalisations, soit l'adoption du nouveau cadre d'intervention en art public, l'élaboration d'une politique d'acquisition d'archives privées ainsi que le développement d'un guide des bonnes pratiques en matière de toponymie.

En concertation avec nos des partenaires

Mme Dumas a expliqué une nouvelle procédure, basée sur la mise en place d'un guichet unique visant l'accueil des demandes de permis relatives aux immeubles et aux territoires protégés, qui permet dorénavant d'assurer un traitement simplifié et coordonné des demandes entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, partenaire privilégié de la Ville. Elle a ajouté que l'Entente sur le développement culturel de Montréal et le Fonds du patrimoine culturel québécois font du gouvernement provincial un acteur de premier plan en ce qui a trait à la conservation et à la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Mme Dumas a poursuivi en identifiant les travaux de concertation réalisés avec différents partenaires issus des milieux institutionnel, universitaire, associatif, et culturel. Parmi ceux-ci, elle a identifié les tables de concertation du Vieux-Montréal et du Mont-Royal, les grands propriétaires, le milieu universitaire, le milieu des archives, le milieu associatif ainsi que les lieux de diffusion, notamment le Centre d'histoire de Montréal et les musées du Vieux-Montréal.

En ce qui a trait aux mesures de soutien permises par l'Entente, Mme Dumas a expliqué qu'une quarantaine d'organismes ont pu bénéficier de l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais, et ce en plus des 17 projets initiés par des arrondissements qui ont été soutenus à l'extérieur de ce programme. Elle énumère quelques-unes des activités rendues possibles par ce financement, dont la Journée des musées montréalais, la Carte des musées montréalais et le magazine Musées Montréal.

Le défi de l'exemplarité

En ce qui concerne les fonds dédiés, il s'agit de 33 M\$ additionnels, provenant du gouvernement provincial, qui ont permis de concrétiser le rôle de la Ville comme propriétaire exemplaire de 200 immeubles à caractère patrimonial et de 2 700 hectares de milieux naturels. Mme Dumas a qualifié d'essentiel le partenariat avec le ministère, qui a permis d'investir 33 M\$ (22 + 11 M\$) pour la restauration et la mise en valeur de bâtiments municipaux dans le cadre du Fonds de l'Entente sur le développement culturel et du Fonds du patrimoine culturel québécois, en plus de procéder à la restauration exemplaire de plusieurs bâtiments municipaux, dont certains bâtiments historiques emblématiques tels que l'hôtel de ville et le Marché Bonsecours.

Mme Dumas a également souligné les efforts menés par les services et par les arrondissements afin de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti, archéologique, paysager et archivistique dont la Ville est propriétaire, qui se sont multipliés depuis 2005. Ces efforts ont permis de constituer un corpus ample et diversifié. Au chapitre des milieux naturels, elle a noté l'acquisition des îles Lapière et Bonfoin. À l'égard de la diversité des patrimoines naturel, bâti, archéologique et paysager, Mme Dumas a énuméré un certain nombre d'actions réalisées, dont l'application du Programme de gestion écologique dans les grands parcs; les travaux de restauration de plusieurs casernes et stations de pompage; diverses interventions archéologiques et recommandations visant la conservation et la mise en valeur de ce type de ressources dans le cadre du réaménagement d'espaces publics (Square Dorchester et Place d'Armes) ainsi que la reconnaissance du secteur du noyau villageois de Sainte-Geneviève comme site patrimonial pour l'obtention d'une subvention d'Hydro-Québec visant à enfouir les réseaux câblés. Mme Dumas a également cité la restauration d'œuvres d'art public exceptionnelles, dont le Calder, et la conservation de pièces uniques du mobilier urbain montréalais ainsi que l'évaluation de l'état de conservation des documents d'archives de la Ville.

Le patrimoine au quotidien

Mme Dumas a poursuivi en énumérant les diverses actions menées par les préposés aux permis en arrondissement dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine. À ce titre, elle a expliqué que plusieurs arrondissements ont su développer des outils qui leur sont propres (embauche de personnel spécialisé, adoption de PIIA pour les secteurs visés, mesures particulières visant l'examen des demandes de démolition ainsi que le développement de mesures règlementaires visant la protection du patrimoine naturel dans les écoterritoires ou la protection des arbres).

De plus, plusieurs arrondissements ont su développer des mesures visant à sensibiliser et à informer les propriétaires quant à l'existence de secteurs patrimoniaux. En matière de restauration immobilière, les arrondissements ont également su apporter le soutien conseil approprié aux propriétaires via les programmes de subventions du Fonds du patrimoine culturel québécois. Ceci a permis à des biens et à des secteurs visés de recevoir un total de 11,7 M\$ en subventions, pour des investissements globaux de 39 M\$. En ce qui concerne les biens visés par un instrument d'urbanisme, depuis 2008, des subventions totales de 8,96 M\$ ont été octroyées, pour des investissements globaux de 29,85 M\$. En terminant, Mme Dumas a souligné la réelle contribution du Programme Pr@m-Commerce à la restauration d'immeubles patrimoniaux sur 40 artères commerciales montréalaises.

Des repères pour la mémoire collective

Suite à l'adoption de la Politique du patrimoine, la Ville a repris le processus de création de repères pour la mémoire collective en posant de nouveaux gestes de reconnaissance, et ce pour un total de huit nouveaux monuments historiques cités. Parmi ces nouveaux monuments, on a reconnu Habitat 67 et la station-service Mies van der Rohe de l'île-des-Sœurs en tant qu'immeubles témoignant de la période moderne. Les autres immeubles sont des bâtiments ruraux, principalement localisés dans les parcs-nature. Quant au nouveau site du patrimoine, il s'agit de l'Île Sainte-Hélène. La Ville a également élaboré et adopté un règlement plus efficace et plus opérationnel, parce que plus didactique, dans le cadre des interventions sur les immeubles et les sites, et ce en plus d'entreprendre l'élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale. Mme Dumas explique que ce sont plus de 180 gestes commémoratifs qui ont été réalisés depuis 2005, cette responsabilité incombant à la Ville. Ces gestes ont principalement été posés dans le cadre de projets d'aménagement du

domaine public, de projets d'interventions sur des bâtiments et des sites ainsi que via l'attribution de toponymes.

Suite au dépôt du projet de loi sur le patrimoine culturel, déposé en février 2010 dans le cadre de la révision de la Loi sur les biens culturels, la Ville hériterait de nouvelles responsabilités en termes de reconnaissance, notamment à l'égard d'intérieurs d'immeubles, d'identification de patrimoine immatériel, de personnages historiques, de lieux et d'événements. À cet effet, la Ville a déposé ses recommandations qui portent sur la spécificité de Montréal, sur l'importance de la collaboration entre le Ministère et la Ville de Montréal ainsi que sur le rôle essentiel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

Le patrimoine à la portée de tous

Mme Dumas a énuméré la multitude de moyens utilisés par la Ville afin de diffuser l'information concernant le patrimoine et la série d'événements organisés en vue de créer une vision collective de ce qu'est le patrimoine et d'en permettre l'appréciation par le grand public.

Des territoires stratégiques

En ce qui concerne les territoires stratégiques, Mme Dumas a d'abord précisé que le concept de parcours riverain élaboré en 2004 avait été repris, en 2005, dans le cadre de l'adoption de la politique. Elle explique que ceci a permis d'identifier des immeubles présents le long du parcours riverain, le tout visant ultimement à repérer des attraits patrimoniaux et à identifier des destinations patrimoniales potentielles. Elle a énuméré également la quantité impressionnante d'actions mises en œuvre afin de mettre en valeur le patrimoine du Vieux-Montréal ainsi que celui du parc du Mont-Royal. Mme Dumas a ajouté que sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, un important travail d'évaluation avait été réalisé, ce qui a mené à la création d'un circuit d'œuvres d'art public, dans le cadre du 40^e anniversaire de l'exposition universelle. À ce sujet, elle termine en mentionnant que l'arsenal du fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon des baigneurs ainsi que le restaurant Hélène de Champlain ont été restaurés.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Quant aux perspectives d'avenir, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise souhaite qu'une place privilégiée soit réservée au patrimoine dans le cadre du nouveau Plan d'urbanisme puisque la place déjà significative dans le Plan d'urbanisme adopté en 2004 a permis aux arrondissements de travailler dans une même direction en matière de patrimoine.

Puis, il s'agira de poursuivre le développement de la connaissance et de l'expertise de certains secteurs méconnus (ensembles industriels, ouvrages de génie municipal et patrimoine mobilier non constitué en collection), ce à quoi s'ajouteront de nouvelles responsabilités municipales ayant trait au patrimoine immatériel, suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel.

D'une part, les travaux de développement et de raffinement d'outils de gestion des paysages, de l'évolution des ensembles industriels, de suivi du Programme d'aide à la requalification du patrimoine religieux et de développement de lignes directrices en ce qui a trait au patrimoine archéologique ont été identifiés. D'autre part, on a précisé l'importance de renforcer la complicité entre les acteurs par la mise en commun de la connaissance et des actions en vue d'être plus efficace.

En ce qui concerne l'objectif de relever le défi de l'exemplarité, dans le cadre des nouvelles responsabilités qui incomberont à la Ville, l'objectif consistera à développer des orientations de

mise en valeur, des stratégies de commémoration et de mise en œuvre de l'Entente 2011-2015, notamment en vue de mettre en valeur le Vieux-Montréal d'ici 2017. Il est également prévu de poursuivre la mise en valeur des territoires stratégiques, plus précisément en ce qui concerne le développement d'un concept de mise en valeur pour le parcours riverain ainsi que de divers aspects relatifs au parc du Mont-Royal et au parc du sommet d'Outremont. De plus, il est prévu de procéder à l'identification et à la constitution d'un site du patrimoine du Canal de Lachine en plus de procéder à l'élaboration d'un programme prioritaire d'intervention et de conservation du patrimoine des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Dans l'objectif de rejoindre de nouvelles clientèles, le Bureau du patrimoine souhaite élaborer un bilan des 20 ans de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) en vue d'y apporter d'éventuels ajustements en plus d'élargir ses opérations de communications destinées au jeune public, qualifié de protecteur du patrimoine de demain. En terminant, Mme Dumas a mentionné qu'il est également prévu de produire un bilan qui portera sur la performance des sites Internet.

LES COMMENTAIRES DU PUBLIC ET L'ANALYSE DE LA COMMISSION

La commission a recensé la participation d'une vingtaine de personnes et représentants d'organismes à la séance publique d'information qu'elle a tenue le 2 décembre 2010 pour présenter le Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine.

À cette séance, sept participants ont fait part de leurs commentaires à la commission. La commission n'a reçu aucun document écrit, ni courriel.

L'analyse des commentaires des participants a permis de dégager un consensus parmi les intervenants. En effet, les participants ont salué les progrès réalisés au chapitre de la protection et de la mise en valeur du patrimoine depuis l'adoption de la Politique du patrimoine en 2005. On y a également exprimé un intérêt certain envers la gestion des territoires stratégiques, notamment le Canal de Lachine. D'autres ont exprimé leur intérêt envers l'identification des priorités d'intervention futures en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais ainsi que l'accès du public aux différentes études réalisées par le Bureau du patrimoine, de l'expertise et de la toponymie dans le cadre de son mandat. L'importance de maintenir l'expertise municipale montréalaise en protection et mise en valeur patrimoniale été soulignée tout autant que l'intérêt de réunir les différents intervenants œuvrant dans le domaine de la mise en valeur et de la protection du patrimoine Montréalais afin de favoriser la concertation des actions. En matière de réglementation, on souhaite un resserrement significatif qui permette une protection accrue de l'habitation vernaculaire montréalaise. Finalement, on a demandé la protection du patrimoine politique montréalais et on a réitéré l'urgence d'assurer la protection et le financement de la mise en valeur du patrimoine religieux à Montréal.

CONCLUSION

La commission remercie les personnes qui ont participé à l'assemblée publique de présentation du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine. Les recommandations qui suivent visent à orienter les actions de protection et de mise en valeur à envisager au cours des prochaines années. Ainsi, suite aux différents commentaires entendus par la commission en séance publique, les commissaires ont formulé une série de recommandations qui portent sur le patrimoine religieux montréalais et le financement, sur l'expertise, sur la concertation ainsi que sur la protection et la réglementation.

RECOMMANDATIONS

La commission remercie tous les citoyens et les représentants d'organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires lors de la présentation publique du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine.

La commission tient également à remercier les répondants du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise qui ont participé aux travaux de la commission pour la qualité de leur collaboration lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que le patrimoine détienne une place privilégiée dans le cadre de la réflexion entourant le nouveau Plan d'urbanisme (PDU).

R-2

Que la Ville de Montréal appuie les démarches effectuées par les représentants du milieu du patrimoine auprès du Gouvernement du Québec en vue de la mise sur pied d'une « maison du patrimoine ».

Patrimoine religieux montréalais et financement

R-3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le caractère identitaire du patrimoine religieux montréalais et qu'elle poursuive ses actions visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine religieux et institutionnel montréalais.

R-4

Que la Ville de Montréal invite l'archevêché de Montréal à faire preuve de transparence dans la planification de la disposition de ses biens patrimoniaux.

R-5

Que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de donner suite aux recommandations contenues dans le mémoire déposé par la Ville à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'étude du projet de loi 82 (Loi sur le patrimoine culturel), et plus particulièrement,

Que le Gouvernement du Québec assure à la Ville les ressources nécessaires pour assumer les nouvelles responsabilités qui lui reviendront à la suite de l'adoption du projet de loi sur le patrimoine culturel, notamment par le maintien et la bonification de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

R-6

Que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de réapprovisionner le Fonds du patrimoine Québécois.

Expertise

R-7

Que la Ville de Montréal assure la pérennité des équipes spécialisées et compétentes en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

R-8

Que la Ville de Montréal, via sa Politique du patrimoine, valorise l'histoire politique montréalaise et le patrimoine archivistique numérique.

Concertation

R-9

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine de poursuivre et d'intensifier la concertation auprès des intervenants œuvrant en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais, notamment en ce qui a trait à l'identification de priorités d'intervention de la Ville de Montréal en matière de patrimoine.

R-10

Que la Ville de Montréal améliore l'accès du grand public aux études patrimoniales réalisées dans le cadre de son mandat de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais.

Protection et réglementation

R-11

Que la Ville de Montréal invite ses arrondissements à réglementer davantage les modalités entourant la réalisation des travaux de restauration des diverses composantes caractérisant l'habitat vernaculaire montréalais (escaliers de fer forgé, corniches, fenêtres et vitraux) et ce en vue d'en assurer la conservation et la mise en valeur, notamment en sévissant plus sévèrement à l'endroit des contrevenants.

R-12

Que la Ville de Montréal poursuive le travail amorcé sur les territoires stratégiques identifiés dans sa Politique du patrimoine (Le parcours riverain ; Le Vieux-Montréal ; Le mont Royal ; le canal de Lachine ainsi que l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène) et qu'elle fasse rapport de l'avancement de ses travaux à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports.

ANNEXE 1 Liste des intervenants à l'assemblée publique du 2 décembre 2011

Responsable politique :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine

Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Direction de la culture et du patrimoine

M. Jean-Robert Choquet, directeur, Direction de la culture et du patrimoine

Mme Isabelle Dumas, chef de division, réglementation, Bureau du patrimoine de la toponymie et de l'expertise

Mme Céline Topp, directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 2 décembre 2011

Mme Johanne Couture, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), arrondissement de Montréal-Nord

M. Sébastien Bachmann, Agence Parcs Canada

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Bernard Vallée, L'Autre Montréal

M. Marc-André Gadoury, conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Lise Lavigne, présidente de la Société historique de Montréal

M. Paul Béland, directeur général de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Liens internet : le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions